



## Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement Contenu minimum + complément

Le but du présent formulaire est, compte tenu des caractéristiques du projet et de sa localisation, d'identifier, décrire et évaluer de manière appropriée les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs suivants :

- a) la population et la santé humaine;
- b) la biodiversité, en accordant une attention particulière aux espèces et aux habitats protégés au titre de la directive 92/43/CEE et de la directive 2009/147/CE;
- c) les terres, le sol, le sous-sol, l'eau, l'air, le bruit, les vibrations, la mobilité, l'énergie et le climat;
- d) les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage;
- e) l'interaction entre les facteurs visés aux points a) à d).

Les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs énoncés ci-avant englobent les incidences susceptibles de résulter de la vulnérabilité du projet aux risques d'accidents majeurs et/ou de catastrophes pertinents pour le projet concerné.

### Cadre 1 – Demandeur

**Zoning Motors sa**

**Représentée par**

Nom **Remacle**

Prénom **Patricia**

Qualité **Directrice Administration**

Domicile **chaussée de Bruxelles 26 B-1472 Genappe**

Numéro de téléphone **+32 (0) 475 67 22 91**

Numéro de télécopie [patricia.remacle@rmga.be](mailto:patricia.remacle@rmga.be)

Date de la demande **Décembre 2020**

**A appliquer au cadre 2**

**Caractéristiques du projet :**

Les caractéristiques du projet sont considérées notamment par rapport :

- a) à la dimension et à la conception de l'ensemble du projet;
- b) au cumul avec d'autres projets existants ou approuvés;
- c) à l'utilisation des ressources naturelles, en particulier le sol, les terres, l'eau et la biodiversité;
- d) à la production de déchets;
- e) à la pollution et aux nuisances;
- f) au risque d'accidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné, notamment dus au changement climatique, compte tenu de l'état des connaissances scientifiques;
- g) aux risques pour la santé humaine dus, par exemple, à la contamination de l'eau ou à la pollution atmosphérique.

## Cadre 2 - Présentation du projet

Pour chacune des phases, décrire le projet selon les aménagements et constructions ou démolitions prévus en indiquant les principales caractéristiques de ceux-ci (superficie, dimensions, etc) :

**Signalétique extérieure : nouvelles enseignes des marques sur les façades et totems**

- Pas de modification du volume bâti ni des façades
- Pose des nouvelles enseignes sur les bandeaux des façades existantes
- Pose de nouveaux totems en limite d'alignement :
  - terrassement
  - massif de béton de fondation ± 150/150/150 cm
  - petites fondations pour panneau directionnel et poteau de service

Mention des divers travaux s'y attachant (déboisement, excavation, remblayage, etc....) :

- pas de déboisement
- terrassement limité pour les fondations

Mention des modalités d'opération ou d'exploitation (procédés de fabrication, ateliers, stockage...) :

**Tous les éléments de la signalétique extérieure sont imposés et fournis directement par les marques : marque Nissan existant et Fiat- Jeep nouvelles marques**

- panneaux d'habillage des bandeaux de vitrine et frontons d'entrée
- enseignes en lettres indépendantes rétro éclairées par LEDS
- totems et panneaux d'informations : directionnel et de services

Autre caractéristique pertinente :

- utilisation du socle du totem Nissan existant pour le nouveau totem Jeep
- réalisation de nouveaux socles pour les totems Fiat et Nissan
- réalisation de 2 petites fondations pour panneau directionnel et poteau de services

.....  
*Joindre tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (croquis, vue en coupe, etc).*

**Voir plan dossier PU avec vue axonométrique**

**A appliquer aux cadres 3 et 4****Localisation des projets :**

La sensibilité environnementale des zones géographiques susceptibles d'être affectées par le projet est considérée en prenant notamment en compte :

- a) l'utilisation existante et approuvée des terres;
- b) la richesse relative, la disponibilité, la qualité et la capacité de régénération des ressources naturelles de la zone, y compris le sol, les terres, l'eau et la biodiversité et de son sous-sol;
- c) la capacité de charge de l'environnement naturel, en accordant une attention particulière aux zones suivantes :
  - 1) zones humides, rives, estuaires;
  - 2) zones côtières et environnement marin;
  - 3) zones de montagnes et de forêts;
  - 4) réserves et parcs naturels;
  - 5) zones répertoriées ou protégées par la législation nationale : zones Natura 2000;
  - 6) zones ne respectant pas ou considérées comme ne respectant pas les normes de qualité environnementale pertinentes pour le projet;
  - 7) zones à forte densité de population;
  - 8) paysages et sites importants du point de vue historique, culturel ou archéologique.

### Cadre 3 - Situation existante de droit en aménagement du territoire, urbanisme et patrimoine.

Indiquer en surimpression sur le plan de secteur la destination et/ou périmètre du terrain.

**Rouge – zone d'habitat : la partie concernée de la chaussée de Bruxelles est principalement dédiée aux commerces et activités économique**

Indiquer la destination du terrain au schéma d'orientation local (SOL)

**Le terrain n'est pas couvert par un schéma d'orientation locale**



Le terrain est-il situé :

- \* dans un permis d'urbanisation non périmé ? ~~OUI~~ – NON
- \* dans un périmètre de protection et/ou inscrit sur une liste de sauvegarde<sup>1</sup> ? ~~OUI~~ – NON
- \* à proximité d'un bien immobilier classé<sup>1</sup>, d'un site archéologique<sup>1</sup> ? ~~OUI~~ – NON
- \* dans un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000 ~~OUI~~ – NON
- \* à proximité d'un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000 ~~OUI~~ – NON
- Autre élément de sensibilité environnementale ~~OUI~~ – NON

<sup>1</sup> Voir le Code wallon du Patrimoine ou le décret du 23 juin 2008 de la Communauté germanophone relatif à la protection des monuments, du petit patrimoine, des ensembles et sites, ainsi qu'aux fouilles.

**Cadre 4 - Description du site avant la mise en œuvre du projet.**

Relief du sol et pente du terrain naturel : ~~inférieure à 6%, entre 6 et 15 %, supérieure à 15 %~~  
**La concession est implantée sur un terrain à 2 niveaux : un rez de chaussée d'accès au show-room et un rez arrière d'accès aux ateliers**

Nature du sol :  
**Plateau limoneux brabançon : sol limoneux avec substrat argileux à drainage naturel modéré ou imparfait**

Occupation du sol autre que les constructions existantes (friche, terrain vague, jardin, culture, prairie, forêt, lande, fagnes, zone humide...) : **prairie**

Présence de nappes phréatiques, de points de captage : ..... **NON**

Direction et points de rejets d'eau dans le réseau hydrographique des eaux de ruissellement : .....

**Terrain plat et revêtements de sol en majorité drainant (pelouse, gravier, pavés drainants).....**

Cours d'eau, étangs, sources, captages éventuels : ..... **NON**

.....

Evaluation sommaire de la qualité biologique du site: **Terrain en zone d'habitat principalement occupé par des commerces et des activités économiques de qualité biologique modérée : zones de parkings et plantations éparses d'arbres, d'arbustes et de haies. Zone agricole en limite arrière des parcelles**

Evaluation sommaire de la qualité du site Natura 2000, des réserves naturelles ou forestières :  
**sans objet**

.....

Raccordement à une voirie équipée (route, égout, eau, électricité, gaz naturel, ...) : ..... **OUI**

.....

Présence d'un site classé ou situé sur une liste de sauvegarde ? ..... ~~OUI~~ - **NON**

Présence d'un site archéologique? ..... ~~OUI~~ - **NON**

Présence d'un site Natura 2000, réserves naturelles ou réserves forestières ? ..... ~~OUI~~ - **NON**

.....

Autre élément de sensibilité environnementale ..... ~~OUI~~ - **NON**

**A appliquer aux cadres 5 à 8**

Type et caractéristiques de l'impact potentiel :

Les incidences notables probables qu'un projet pourrait avoir sur l'environnement doivent être considérées en fonction des cadres précédents, par rapport aux incidences du projet sur les facteurs précisés en page 1, en tenant compte de :

- a) l'ampleur et l'étendue spatiale de l'impact, par exemple, la zone géographique et l'importance de la population susceptible d'être touchée;
- b) la nature de l'impact;
- c) la nature transfrontière de l'impact;
- d) l'intensité et la complexité de l'impact;
- e) la probabilité de l'impact;
- f) le début, la durée, la fréquence et la réversibilité attendus de l'impact;
- g) le cumul de l'impact avec celui d'autres projets existants ou approuvés;
- h) la possibilité de réduire l'impact de manière efficace.

## Cadre 5 - Effets du projet sur l'environnement.

1) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets de gaz, de vapeur d'eau, de poussières ou d'aérosols ou des résidus? - dans l'atmosphère : - indiquez-en : * la nature * le débit	<del>OUI</del> - <b>NON</b>
2) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets liquides ? - dans les eaux de surface : - dans les égouts : eaux de pluie vers citerne EP 8.000l - sur ou dans le sol : - indiquez-en : * la nature (eaux de refroidissement, industrielles, pluviales, boues, ...) ..... * le débit ou la quantité ..... <i>Un plan indiquant le(s) point(s) de déversement dans les égouts ou dans les cours d'eau doit être joint au dossier.</i>	<del>OUI</del> - <b>NON.</b> <del>OUI</del> - <b>NON.</b> <del>OUI</del> - <b>NON</b>
3) Le projet supposera-t-il des captages ? - en eau de surface : * lieu ..... * quantité ..... - en eaux souterraines : * dénomination du point de captage ..... * quantité .....	<del>OUI</del> - <b>NON</b>
4) Description de la nature, de la quantité, du mode d'élimination et/ou de transport choisis pour les sous-produits et déchets produits par le projet envisagé : <b>Tous les déchets de l'activité de la concession sont stockés dans des conteneurs pris en charge par des sociétés agréées</b>	
5) Le projet pourra-t-il provoquer des nuisances sonores pour le voisinage ? * de quel type : <b>bruit de chantier</b> * de façon <del>permanente ou</del> épisodique : <b>durant le chantier</b>	<b>OUI</b> - <del>NON</del>
6) Modes de transport prévus et les voies d'accès et de sortie : * pour le transport de produits <b>par la voirie de desserte</b> * pour le transport de personnes <b>par la voirie de desserte</b> * localisation des zones de parking <b>voir plan</b> * localisation des pipelines, s'il y en a : .....	
7) Le projet portera-t-il atteinte à l'esthétique générale du site ?	<del>OUI</del> - <b>NON</b>
8) Le projet donnera-t-il lieu à des phénomènes d'érosion ?	<del>OUI</del> - <b>NON</b>
9) Intégration au cadre bâti et non bâti : risques d'un effet de rupture dans le paysage naturel ou par rapport aux caractéristiques de l'habitat traditionnel de la région ou du quartier (densité excessive ou insuffisante, différences par rapport à l'implantation, l'orientation, le gabarit, la composition des façades, les matériaux et autres caractéristiques architecturales des constructions environnantes mentionnées au plan d'implantation : <b>La signalétique imposée par les marques fait partie intégrante des activités commerciales et économiques situées majoritairement le long de la chaussée de Bruxelles, route régionale</b>	

10) Compatibilité du projet avec les voisinages (présence d'une école, d'un hôpital, d'un site Natura 2000, d'une réserve naturelle, d'une réserve forestière, etc).

**En zone d'habitat mais le long de la chaussée de Bruxelles, route régionale bordées de nombreux commerces (concessions automobiles, marchands de meubles, restaurants, commerces de détails et de proximité, etc)**

11) Risques d'autres nuisances éventuelles : ~~OUI~~ - **NON**

12) Modification sensible du relief du sol. Dénivellation maximale par rapport au terrain naturel : ~~OUI~~ - **NON**

13) Boisement et/ou déboisement : ~~OUI~~ - **NON**

14) Nombre d'emplacements de parkings :

- à l'avant : parking clients et direction : **21 places**
- en latéral : parking essais et retour clients **14 places**
- à l'arrière : parking de service atelier **21 places**
- à l'arrière : parking personnel : **14 places**
- à l'arrière stock véhicules neufs : **74 places**

15) Impact sur la nature et la biodiversité : ~~OUI~~ - **NON**

16) Construction ou aménagement de voirie : ~~OUI~~ - **NON**

17) Epuration individuelle : **OUI** - ~~NON~~

- fosse septique type Saniclair

18) impact sur les terres, le sol et le sous-sol : ~~OUI~~ - **NON**

### Cadre 6- Justification des choix et de l'efficacité des mesures palliatives ou protectrices éventuelles ou de l'absence de ces mesures.

Sans objet

### Cadre 7- Mesures prises en vue d'éviter ou de réduire les effets négatifs sur l'environnement

- les rejets dans l'atmosphère  
**Pas de rejets dans l'atmosphère**
- les rejets dans les eaux  
**Pas de rejets dans les eaux**
- les déchets de production  
**Les déchets sont stockés dans des conteneurs pris en charges par des sociétés agréées.**
- les odeurs  
**Pas d'odeurs**
- le bruit

**Pas de bruit**

- la circulation

**Pas d'impact**

- impact sur le patrimoine naturel

**Pas d'impact**

- l'impact paysager

**La chaussée est bordée de nombreux commerces avec leurs enseignes et leur totems**

- l'impact sur les terres, le sol et le sous-sol

**Pas d'impact**

**Cadre 8- Esquisse des principales solutions de substitution qui ont été examinées par l'auteur d'étude d'incidence ou par le demandeur et une indication des principales raisons du choix de ce dernier, eu égard aux effets sur l'environnement**

Pas d'effets sur l'environnement

**Cadre 9-Un résumé non technique des points 2 à 8 ci-dessus**

La signalétique des marques fait partie des obligations contractuelles des concessionnaires envers les constructeurs automobiles.

**Cadre 10-Date et signature du demandeur**

Fait à Genappe le    /    / 2020

Signature du (des) demandeur (s)

Pour Zoning Motors sa,

Patricia Remacle, Directrice Administration

Signature de l'auteur de projet

CAUWE Damien, architecte